



INITIATIV'Retraite 57



CERFRANCE (ancien Centre de Gestion) a créé une coopérative "INTERSERVICES" agréée "services à la personne" (SAP) qui intervient par l'intermédiaire d'entreprises implantées localement (artisans, auto-entrepreneurs) chez les particuliers. Les intervenants sont les coopérateurs.

Les avantages pour les particuliers

En faisant appel à une entreprise agréée, les particuliers bénéficient d'**avantages fiscaux** qui sont une réduction (ou crédit) d'impôts est égale à 50% du montant des factures de l'année.

Les principaux domaines d'intervention:

- a) Prestations réalisées par des professionnels adhérents à la coopérative
 - l'entretien des jardins et espaces verts, de petits travaux,
 - la formation et le dépannage informatique et internet
 - les petits travaux
 - le ménage

- b)- Prestations administratives réalisées par les juristes et fiscalistes du réseau CERFRANCE adhérents à la coopérative, inscrits à l'ordre des experts.
 - L'appui à la réalisation des déclarations fiscales,
 - l'accompagnement sur la préparation de la transmission de patrimoine,
 - Aide au calcul de la pension de retraite,
 - gestion de projets.

L'adhésion à ce service est proposé aux adhérents d'Initiatives Retraite57.

Pour bénéficier de ces services, contactez le :

03 87 66 12 51 / 03 87 66 12 68